
CAMSP

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce



Centre Hospitalier de Tourcoing
155, rue du Président Coty - B.P. 619
59208 Tourcoing cedex
☎ 03 20 69 46 48

- ✉ camsp@ch-tourcoing.fr (professionnels)
- ✉ secretariatcamsp@ch-tourcoing.fr (parents)



Plan, accès & horaires

Plan



Accès

Autoroute A22 Lille-Gand, sortie n°18
Métro ligne 2, terminus Hôpital Dron
Bus, lignes 15-Z1-Citadine 4

Horaires

Le secrétariat vous accueille du lundi au vendredi,
de 9h à 12h & de 14h à 17h

Sommaire

Vous venez d'être accueillis au CAMSP de Tourcoing.

Ce livret va vous permettre de découvrir l'établissement et son organisation.



P 3 Plan, **accès & horaires**

P 7 Qu'est-ce que **le CAMSP**
Présentation générale
Activités
Composition
Qui fait quoi?

P 10 Dispositions **générales**

P 11 Démarche **qualité**

P 11 Le CAMSP et **ses partenaires**



Qu'est-ce que le CAMSP ?

Présentation générale

Le CAMSP est un centre de ressource et de consultation à disposition des parents dès lors qu'ils s'interrogent sur le développement de leur enfant.

Il est composé d'une équipe pluridisciplinaire (voir composition de l'équipe) avec pour mission la prévention, l'évaluation, le diagnostic et le traitement des troubles précoces du développement. Des membres de l'équipe rencontrent les bébés et leurs parents dans le service de néonatalogie au titre de la prévention.

Il reçoit des enfants de 0 à 6 ans à la demande des parents et/ou sur les conseils d'un professionnel, en raison :

- ♦ d'un retard psychomoteur,
- ♦ d'un déficit moteur, sensoriel ou mental,
- ♦ d'un trouble de la communication ou du langage,
- ♦ de difficultés de comportement,
- ♦ d'un trouble de l'interaction et de l'échange,
- ♦ d'une inquiétude de l'entourage.

En tant que structure de proximité, le CAMSP collabore avec la famille et l'environnement de l'enfant (crèches, haltes-garderies, écoles...).



« LES CONSULTATIONS MÉDICALES SONT
CENTRÉES SUR LE DÉVELOPPEMENT »

Activités

Bilan & diagnostic

À l'issue de la première consultation, le médecin préconisera :

- ♦ un bilan en vue d'une prise en charge au CAMSP,
- ♦ l'orientation vers des thérapeutes libéraux,
- ♦ l'orientation vers d'autres structures.

Projet personnalisé

Un projet thérapeutique personnalisé sera ensuite établi en concertation avec la famille. Celui-ci propose :

- ♦ des séances régulières de soins avec l'enfant en individuel ou en groupe,
- ♦ des rencontres ponctuelles avec les parents,
- ♦ des concertations avec les équipes partenaires des lieux de vie de l'enfant.

Dans le cadre de la prise en charge, l'enfant bénéficiera d'une évaluation pluridisciplinaire.



Référents

Chaque enfant a un référent médical et un référent thérapeutique. Ils sont **les interlocuteurs privilégiés des parents**.

Fonctionnement

Le CAMSP est géré par l'administration hospitalière, il est donc placé sous la double autorité du directeur général et du directeur médical. Il fait partie du pôle Femme-Mère-Enfant du centre hospitalier.

À savoir

Les consultations et les soins sont pris en charge à 100 % (nécessité de remettre au secrétariat la carte vitale). Les familles n'ont pas d'avance à faire concernant les frais de prise en charge et les consultations.

Le financement est assuré :

- ♦ à 80 % par la Sécurité Sociale (contribution de l'État),
- ♦ à 20 % par le Conseil Général du Nord (au titre de la prévention).

Composition

- ♦ le pédiatre
- ♦ le pédopsychiatre
- ♦ le médecin de rééducation fonctionnelle
- ♦ la coordinatrice
- ♦ les psychologues
- ♦ les psychomotricien(ne)s
- ♦ les orthophonistes
- ♦ les kinésithérapeutes
- ♦ les ergothérapeutes
- ♦ l'assistant(e) social(e)
- ♦ l'instituteur(rice) spécialisé(e)
- ♦ les éducateurs (rice)s spécialisé(e)s
- ♦ les secrétaires

Qui fait quoi?



Le pédiatre, le pédopsychiatre et le médecin de rééducation fonctionnelle
Ils exercent une activité d'évaluation, de diagnostic et de suivi de l'enfant. Ils sont responsables de sa prise en charge.

Les psychologues

Elles réalisent des accompagnements parentaux, des psychothérapies et des évaluations.

Elles participent à la réflexion de l'équipe du CAMSP et des équipes extérieures.



Les orthophonistes

Elles exercent dans le champ des troubles de la communication, du langage et de l'oralité. Elles peuvent intervenir à des fins de prévention, d'évaluation et de conseil ou dans le cadre d'une prise en charge.

Les psychomotriciennes

Elles accompagnent l'enfant dans son développement sensori-moteur, intellectuel et relationnel. Elles aident l'enfant à mieux sentir, connaître et utiliser son corps. Pour cela, elles utilisent des activités corporelles et des jeux d'éveil.



Les kinésithérapeutes

Elles sont soucieuses du bon développement moteur de l'enfant. Elles le sollicitent pour organiser sa motricité et améliorer son équilibre et sa posture. Elles veillent également à sa bonne installation au quotidien.

Les éducatrices spécialisées

Le travail des éducatrices se situe à différents niveaux :

- ♦ prise en charge individuelle quand les parents expriment des difficultés sur le plan éducatif, activités d'éveil...
- ♦ animation de groupes (accueil parents-enfants, groupes de paroles et de soutien proposés aux parents),
- ♦ visites à domicile (soutien à la parentalité),
- ♦ responsabilité du partenariat avec les crèches, halte-garderies.





L'institutrice spécialisée

Avant la scolarisation, elle rencontre les familles, les enfants et les équipes enseignantes.

Elle assure le suivi hebdomadaire ou mensuel de l'enfant à l'école afin de trouver des aides pédagogiques adaptées, de mettre en place les projets de scolarisation et les dossiers d'aide en lien avec les enseignants référents (demande d'AVS, orientations...).

Les ergothérapeutes

Elles sollicitent les fonctions déficitaires et les capacités de l'enfant pour lui permettre de maintenir, de récupérer ou d'acquérir la meilleure autonomie sociale et scolaire.

Au CAMSP, elles interviennent pour les enfants présentant des troubles sensori-moteurs ou ayant des maladroresses gestuelles.



La coordinatrice

Elle assure un rôle de lien et de responsabilité avec l'administration.

Elle centralise et organise l'ensemble des démarches nécessaires au bon fonctionnement du service et participe à l'élaboration du projet de service. Elle est responsable du travail d'évaluation et formalise les outils inhérents à cette démarche.

Elle tisse un partenariat privilégié avec les différents établissements et services spécialisés.

L'assistante sociale

Elle accompagne les familles dans la procédure d'ouverture de droits à différents types d'allocations spécifiques pour leur enfant.

Elle intervient dans les démarches d'orientation (constitution de dossiers, connaissance et visite des services et établissements spécialisés).

Elle est à l'écoute des familles désirant confier leurs difficultés socio-familiales.

Elle travaille dans le cadre de la protection de l'enfance.

Elle organise et participe aux synthèses des enfants confiés à l'ASE, et si nécessaire, des enfants ayant une mesure d'AEMO.

Elle travaille en partenariat interne et externe.



Les secrétaires

Elles accueillent, informent et renseignent (accueil téléphonique, recueil des messages et transmissions aux membres de l'équipe).

Elles programment les rendez-vous avec les médecins et les rendez-vous de consultations au sein de l'hôpital (ORL, ophtalmologie, EEG...).

Elles s'occupent des demandes de prise en charge financière des soins (d'où l'importance de remettre au secrétariat la carte vitale).

Elles gèrent les prescriptions médicales de transports.

Dispositions **générales**

La régularité et votre implication dans la prise en charge de votre enfant sont essentielles.

Le transport au CAMSP est sous la responsabilité des parents.

Dans le CAMSP, en dehors des séances de soins et de consultation, l'enfant est sous la responsabilité des parents.

Les renseignements administratifs et médicaux sont traités par informatique. Ils sont réservés à l'usage exclusif de l'établissement dans le strict respect du secret professionnel conformément à la loi informatique & liberté (*art. 78-17 du 06.01.78*). Les parents ont accès au dossier médical. Un formulaire est à demander au secrétariat.

Les droits des usagers s'appuient sur les textes en vigueur et sont mis en œuvre au travers :

- ♦ du livret d'accueil,
- ♦ du document individuel de prise en charge,
- ♦ du règlement de fonctionnement*,
- ♦ de la charte des droits et des libertés*.

**consultable dans le coin parents en salle d'attente*



Démarche **qualité**



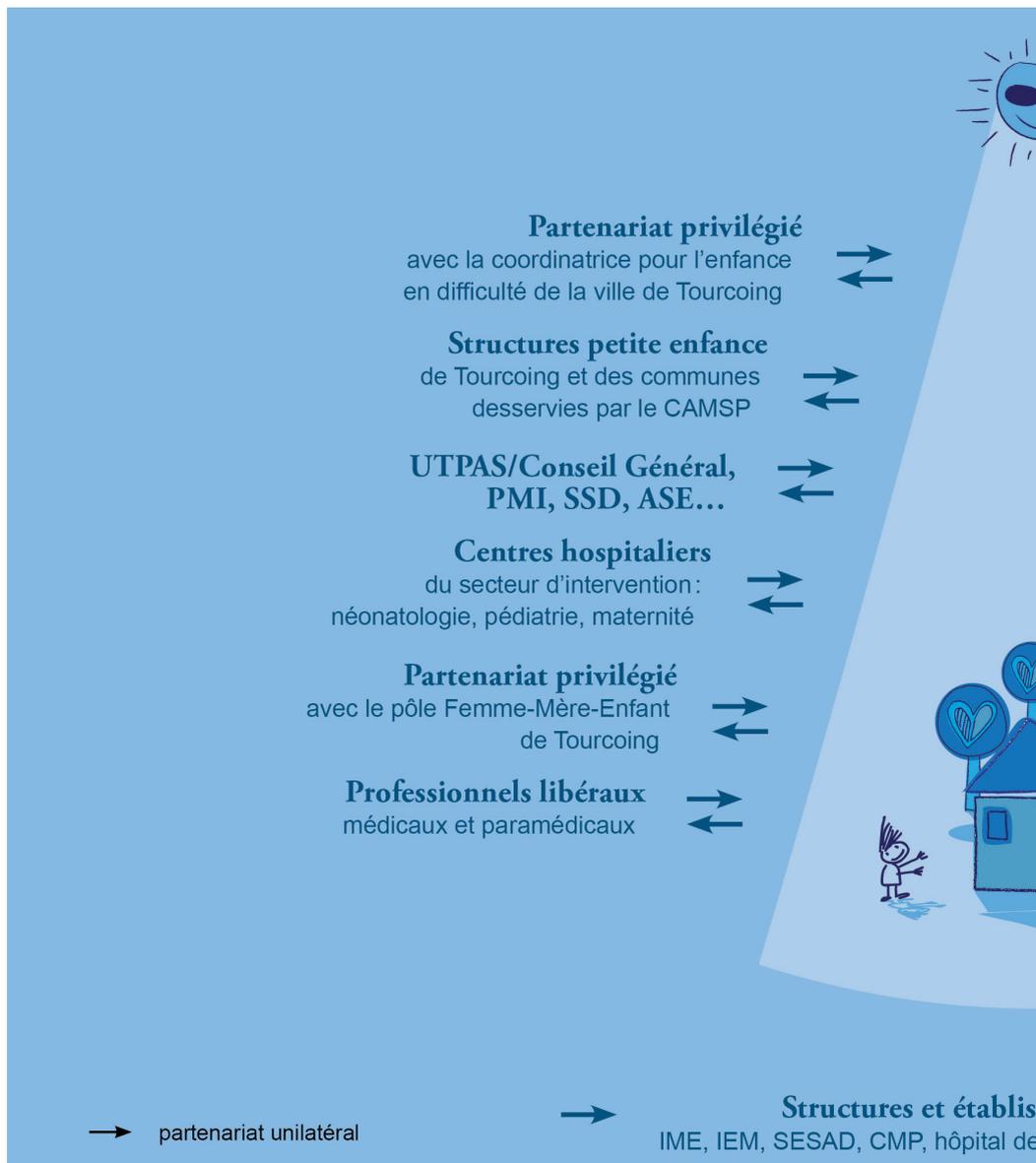
Le CAMSP est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité par le biais des évaluations internes et externes.

L'ensemble des professionnels est impliqué dans cette démarche.

La structure tient compte de votre avis, de vos suggestions pour améliorer le fonctionnement par l'intermédiaire de l'enquête de satisfaction, du groupe parents.

Votre regard sur le CAMSP est très important dans ces démarches. Les professionnels sont également à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter.

Le CAMSP et ses partenaires





Centre de santé mentale de Tourcoing



Centres sociaux et MJC des communes desservies



Lieux d'accueil parents-enfants :

La Montgolfière, La Parenthèse...



Associations : Trisomie 21 Nord,
Papillons blancs, Noémie...



Structures d'aide à la parentalité :

Reliance, Dalhia, AFAD, pôle parentalité
des Papillons blancs...



Structures d'accueil parents-enfants :

Centres maternels, foyers...



Services d'AEMO :

SEPIA, AGSS, ADSSEAD



Éducation Nationale :

Écoles des communes desservies
par le CAMSP, enseignants, référents



Classe maternelle relais de Tourcoing



MDPH



CPAM et CAF



Autres : ludothèques, médiathèques...



sements spécialisés :

jour, écoles spécialisées belges...



partenariat partagé



Ce livret d'accueil est élaboré
conformément à la circulaire 2004-138 du 24.03.2004,
instituée par l'article l 311-4 du Code de l'Action Sociale & des Familles,
en application de la loi n°2002-2 du 2.01.2002

Pôle FME-CAMSP - Communication - Octobre 2017 - Modèle n° 893
Crédits photos : Stockvault - Freepik - Pixabay